



Le 31 janvier 2017

## **Education non violente : La CNAPE déplore la censure du Conseil Constitutionnel**

Les Sages ont rejeté sur la forme la disposition contenue dans la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté concernant l'interdiction des violences corporelles infligées aux enfants dans le cadre de l'exercice de l'autorité parentale.

Dénigrée souvent comme étant une disposition anti-fessée, cette interdiction aurait pourtant mérité un autre sort. Non seulement, elle aurait placé la France parmi les pays respectueux de la Convention Internationale des Droits de l'enfant qu'elle a signée et ratifiée il y a plus de 25 ans, mais aussi et surtout, elle aurait affirmé que l'éducation des enfants ne peut se faire par les coups, les brimades et les humiliations.

### **De quelle disposition s'agit-il ?**

Il s'agit d'amender l'article 371-1 du Code Civil à propos de l'autorité parentale qui rappelle les droits et devoirs des parents à l'égard de leur enfant, en y ajoutant *l'exclusion de tout traitement cruel, dégradant ou humiliant, y compris tout recours aux violences corporelles*<sup>1</sup>.

Certes, l'article 222-13 du Code pénal réprime toute violence à l'encontre d'un mineur de moins de 15 ans. Pourtant, les coups et humiliations sont rarement réprimés, certains considérant que corriger leur enfant relève du droit des parents. Que comprend l'enfant, si ce n'est que les rapports humains sont basés sur la violence, et que lui-même peut la pratiquer? Est-ce le bon moyen de l'éduquer? N'y-a-t-il pas d'autres voies plus respectueuses de l'enfant et plus pédagogiques pour le faire grandir, tout en lui apprenant le respect de lui-même et des autres?

### **Un projet de société**

L'éducation sans violence n'est pas laxiste, ce n'est pas laisser faire l'enfant-roi qui aurait tous les droits. Bien au contraire. Elle est exigeante, demande patience, dialogue, explications en permanence. C'est à ce prix que les enfants d'aujourd'hui, élevés avec soin et dans la dignité, seront les adultes de demain respectueux, pacifiques et empathiques. L'éducation sans violence vaut pour tous : les parents, la famille, les professionnels, tous les adultes.

A un moment où les candidats à l'élection présidentielle sont en recherche d'idées pour leur campagne, la CNAPE leur suggère de faire de l'éducation non violente un thème au cœur du projet de notre société.

Contact : Fabienne Quiriau - Tél 01 45 83 50 60 - f.quiriau@cnape.fr

---

<sup>1</sup> La CNAPE soutenait l'adoption de cette disposition (communiqué de presse du 18 novembre 2016 : "Journée internationale des droits de l'enfant : À quand une réelle effectivité des droits de l'enfant ?").